

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2015 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2015

DATE D’AFFICHAGE : 28 mai 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mrs ROUSSEREAU, BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE.

ABSENTS EXCUSES : Mme DAGNICOURT - M. CHOULER

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie BIEL

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Entretien de voirie - Délibération pour l’instruction des sols - Délibération pour le schéma de protection de captage d’eau potable - Délibération pour l’assainissement des eaux pluviales - Info sur le P.L.U suite à la sélection des candidatures par la commission d’appel d’offres - Point sur la téléphonie mobile et internet haut débit par M. SANDER - Achat mobiliers pour salle du CM - Avis de principe sur l’avenir de l’intercommunalité des terres du gâtinais – Divers.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2015 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 30/12/14 - Mme BOUCAUD, 39 ter rue du père bard, dépôt d’une déclaration préalable pour pose de 3 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France. Autorisation de l’ABF en date du 13/03/2015.

Le 8/02/15 - M. BERTHOUIN, 67 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour installation vélux. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France. Autorisation de l’ABF en date du 09/04/2015.

Le 24/03/15 - Commune de Boissy, dépôt d’une déclaration préalable pour réaménagement du site situé au lieu dit « le chemin de Jacquerville », dossier transmis à la DDT et retourné en mairie pour avis, avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 18 avril 2015.

2) - ENTRETIEN VOIRIE :

M. Le maire informe les membres du conseil de l’entretien des routes par du point à temps.

Les membres du conseil autorisent M. le maire à faire le nécessaire.

3) - INFORMATION ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS :

Suite à notre délibération d’engagement de principe à l’étude de faisabilité du 16 décembre 2014 concernant l’instruction du droit des sols par le PNRGF, suite au retrait du PNRGF pour la gestion de l’instruction ADS, Suite à la proposition de la commune de Fontainebleau, les membres du conseil décident de prendre une nouvelle délibération d’accord de principe pour recourir à une prestation de service d’instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la Commune de Fontainebleau.

4) - INFORMATION SUR LE SCHEMA DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE ET DU RESEAU

a) : Captage d'eau potable :

Suite à notre délibération du 18 mars 2015, l'Agence Régionale de Santé se charge de :

- 1) - la nomination d'un hydrogéologue
- 2) - l'Appel d'offres pour choix du bureau d'études.

b) : Etude diagnostic du réseau d'eau potable :

La commune doit procéder à l'étude diagnostic du réseau en eau potable conduisant à la définition d'un programme d'actions visant à retrouver un bon rendement.

Pour cela il nous faut prendre une délibération pour solliciter les financements par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de Seine et Marne pour la réalisation de l'étude.

5) - DELIBERATION POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES:

Après informations données par M. le maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident ;

- de lancer l'étude du zonage d'assainissement des eaux pluviales ;
- de solliciter l'assistance technique départementale du SATESE dans le domaine de l'assainissement non collectif conformément à la convention pluriannuelle signée avec le département (délibération du 16/12/2014) pour lancer cette opération ;
- de lancer une consultation type MAPA sans formalisme sous la forme de demande de devis auprès de différents bureaux d'études ;
- de solliciter les aides de l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de cette étude ;
- de donner délégation à Monsieur le maire pour signer tous les documents du marché correspondant.

6) - INFO SUR LE P.L.U :

Suite à la sélection des candidatures par la commission d'appel d'offres, M. le maire informe qu'un rendez-vous a été pris avec les 2 candidats sélectionnés pour une audition.

- 1) - l'étude RIVIERE-LETELLIER de Paris 9^{ème}
- 2) - l'étude C.D.H.U. (Conseil Développement Habitat Urbanisme) – M. Guillaume GRAVELEAU

7) - POINT SUR LA TELEPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUT DEBIT PAR M. SANDER :

M. Sander fait état des démarches et événements intervenus depuis notre dernier point du 10 février :

- La Commission numérique du 17 février :

En première partie de réunion, M Torche, Sté Orange, Directeur des Relations avec les Collectivités locales est intervenu

- pour présenter pour internet une solution alternative à la FTTH , la montée en débit VDSL-(Mixte cuivre et fibre optique permettant des débits entre 20 et 50 mbps) qui n'était possible réglementairement à l'époque que pour les abonnés connectés à une armoire (NRA) et non pour ceux connectés directement à un central téléphonique.

Le temps de déploiement d'un tel réseau étant de 12 à 15 mois.

Cette solution ne pouvant pas être retenue car ne résolvant pas le problème pour l'entier de notre Commune : (Boissy Bourg et Marlanval en bordure du plateau sont connectés directement au central du Vaudoué et n'étaient donc pas éligibles à la Montée En Débit internet VDSL).

- concernant la téléphonie mobile il fit état d'une possibilité nouvelle d'utiliser la Femtocell, mais cette solution est techniquement impossible pour ceux qui n'ont pas internet...

La demande de reprendre pour Boissy l'étude d'implantation d'une antenne relais dans le clocher de l'Eglise fut évoquée, une réponse était attendue d'Orange fin mars, début avril 2015.

En seconde partie de réunion, la Commission a pris en compte ces réalités et son Président proposa qu'un vote soit réalisé pour une montée en débit par la fibre optique (FTTH) sur l'ensemble de la Communauté de Communes en l'assortissant des réserves suivantes :

- ramener le délais de réalisation pour notre CCTG à 2019/2020 dont les 2 ans de travaux avec priorité pour les plus mal desservis actuellement (à négocier avec S&M Numérique et Covage)
 - demande d'une solution transitoire provisoire pour les plus mal desservis actuellement (dont notre Commune):
- 16 membres de la Commission votants : 13 pour, 3 abstentions.

- AG de la CCTG du 10 mars 2015

Vote unanime de la CCTG pour la FTTH (tout optique) avec les réserves demandées lors de la Commission du 17 février

Réponse attendue de S&M Numérique et Covage pour le 15 avril.

- Relances par la CCTG pour les conditions et délais de réalisation de la FTTH : pas de réponse de S&M Numérique.

- Ne voyant rien venir pour la téléphonie mobile le 23 avril j'appelais M Torche (Orange) qui me demanda de me rapprocher de M Thierry Dupuis, Directeur technique pour la téléphonie mobile qui avait été en charge de l'étude réalisée en 2011 pour une implantation d'antenne relais dans le clocher de Boissy.

Il m'informa que pour la Montée en Débit d' internet, depuis 15 jours, la réglementation avait changé , l'interdiction de connexion en Montée en débit sur cuivre (VDSL) pour les abonnés directement raccordés aux centraux téléphoniques était tombée.

J'ai donc adressé le 25 avril à M. Torche un email de confirmation de notre entretien avec copie à la CCTG.

" Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à notre entretien du 23 courant concernant la reprise de l'étude d'implantation d'une antenne 2G/3G (voire 4G) dans le clocher de l'Eglise de Boissy, comme nous en étions convenu, j'ai tenté, mais en vain, de joindre Monsieur DUPUIS , sa messagerie indiquant qu'il est en congés jusqu'au 4 mai. Je le recontacterai donc à cette date pour examiner ses propositions.

J'ai d'autre part pris bonne note d'une évolution récente de la réglementation concernant les montées en haut débit via le réseau cuivre FT qui permettrait aujourd'hui de réaliser cette opération y compris pour les zones directement desservies par le Central du Vaudoué (Boissy bourg quartier de la Mairie et une partie de Marlanval). Pourriez-vous nous chiffrer les coûts d'une montée en haut débit pour l'ensemble de la Commune ainsi que le reste à charge pour la CCTG et éventuellement la Commune de Boissy.

Dans cette attente .Je vous adresse mes remerciements et mes salutations distinguées

Christian SANDER

Membre Commission numérique de la CCTG

Premier adjoint de Boissy aux Cailles"

qui me valut le jour même la réponse suivante du Président de la Commission Numérique de la CCTG

" Le 25 avr. 2015 à 14:43, Delaune <jeanclaudedelaune@wanadoo.fr> a écrit :

M. Scander,

J'ai prit bonne note de votre courriel du 25 de ce mois, j'attire votre attention que l'ensemble de la CCTG a voté à l'unanimité le très haut débit via la fibre optique sur le territoire. En conséquence la démarche d'une montée en débit via le cuivre par un opérateur privé n'est pas concevable.

En effet la CCTG a pris la compétence Aménagement numérique et a adhéré au syndicat Seine et Marne numérique, et de ce fait a délégué sa compétence à celui-ci.

Votre démarche n'engagera en rien la CC LES TERRES DU GATINAIS.

Restant à votre disposition, je vous pris de recevoir mes salutations distinguées.

JC DELAUNE

VICE-PRÉSIDENT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE."

qui en dit long sur le soutien à attendre, dans cette affaire, de notre Communauté de Commune

Ayant pu joindre M Dupuis le 12 mai il m'indiqua pour la téléphonie mobile qu'une nouvelle solution moins coûteuse que l'antenne relais (avec des boîtiers amplificateurs) allait être expérimentée prochainement par Orange . Il proposera à la commission budgétaire d'Orange de choisir Boissy comme un des lieux d'expérimentation.

Décision d'Orange à venir le 15 juin.

En résumé :

- Pour internet, notre Commune n'ayant plus compétence à agir, nous sommes complètement dépendants du bon vouloir de S&MN et de COVAGE (avec ou sans le soutien de la CCTG). Dès connaissance des délais du fibrage, nous étudierons si une solution alternative peut être trouvée.

- Pour la téléphonie mobile, nous avons la compétence au niveau communal et l'opérateur historique nous proposera peut-être une solution dans les mois à venir dans le cadre de l'expérimentation projetée

par Orange. Une solution 3G/4G serait peut être de nature à régler également les difficultés rencontrées avec Internet.

Prochaines échéances :

- 2 juin 2015 Conseil Communautaire au cours duquel nous ré aborderons la question du délai de réalisation du tout optique pour la CCTG .
- 15 juin 2015 pour la téléphonie mobile réponse d'Orange pour la solution expérimentale.

8) - ACHAT MOBILIERS POUR SALLE DU CM :

M. le maire informe de l'achat du mobilier pour la salle du conseil pour un montant de 1551,87 € HT. 1 armoire basse – 1 armoire haute – 1 bureau, les membres du conseil donnent leur accord.

9) - REFLEXION ET AVIS DE PRINCIPE SUR L'AVENIR DE L'INTERCOMMUNALITE:

En attente d'information.

10) - DELIBERATION POUR CHARTE DE GESTION DES CHEMINS :

Les membres du conseil demandent à étudier la charte avant avis.

11) - INFORMATION :

M. le maire informe du recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 21 janvier au 20 février 2016 :

12) - DIVERS

- Rendez-vous va être pris pour commencer les travaux de la terrasse.
- M. le maire donne lecture des divers remerciements reçus pour les chocolats offerts à nos aînés qui n'ont pu participer au repas donné en leur faveur.
- M. le maire fait part des problèmes de stationnement à Marlanval.
- Demande de subvention de l'ONAC : refus à l'unanimité des membres du conseil
- M. le maire fait part de la visite d'un administré de la rue des vignes concernant le terrain appartenant à la copropriété de cette rue.
- Le 14 juillet aura lieu le lundi 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 24h.

Le maire,
Patrick POCHON